



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOC
COMP
CS

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

du Référentiel du
Certificat de spécialisation



Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un certificat de spécialisation (CS) "Collecte de grains et distribution d'agrofournitures". Il est associé au référentiel du titre et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative. Il ne prétend pas reprendre toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les titres et diplômes en unités capitalisables (UC) renouvelés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016).

Pour une bonne utilisation, il est également souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation..



SOMMAIRE



Présentation du Certificat de spécialisation option "Collecte de grains et distribution d'agrofouritures"	p 5
Mise en œuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations	p 7
1 - Evaluer des capacités en situations professionnelles : quelques principes	p 7
2 - Présentation et cadrage de l'évaluation des capacités du CS "Collecte de grains et distribution d'agrofouritures"	p 9
Champs de compétences et situations professionnelles significatives	p 27
Annexes	p 29
Annexe 1 : Arrêté de création du CS "Collecte de grains et distribution d'agrofouritures"	p 30

Présentation du Certificat de spécialisation option "Collecte de grains et distribution d'agrofournitures"

Le certificat de spécialisation (CS) option "Collecte de grains et distribution d'agrofournitures" est une certification du ministère en charge de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de la production. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation¹. Il peut être obtenu par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

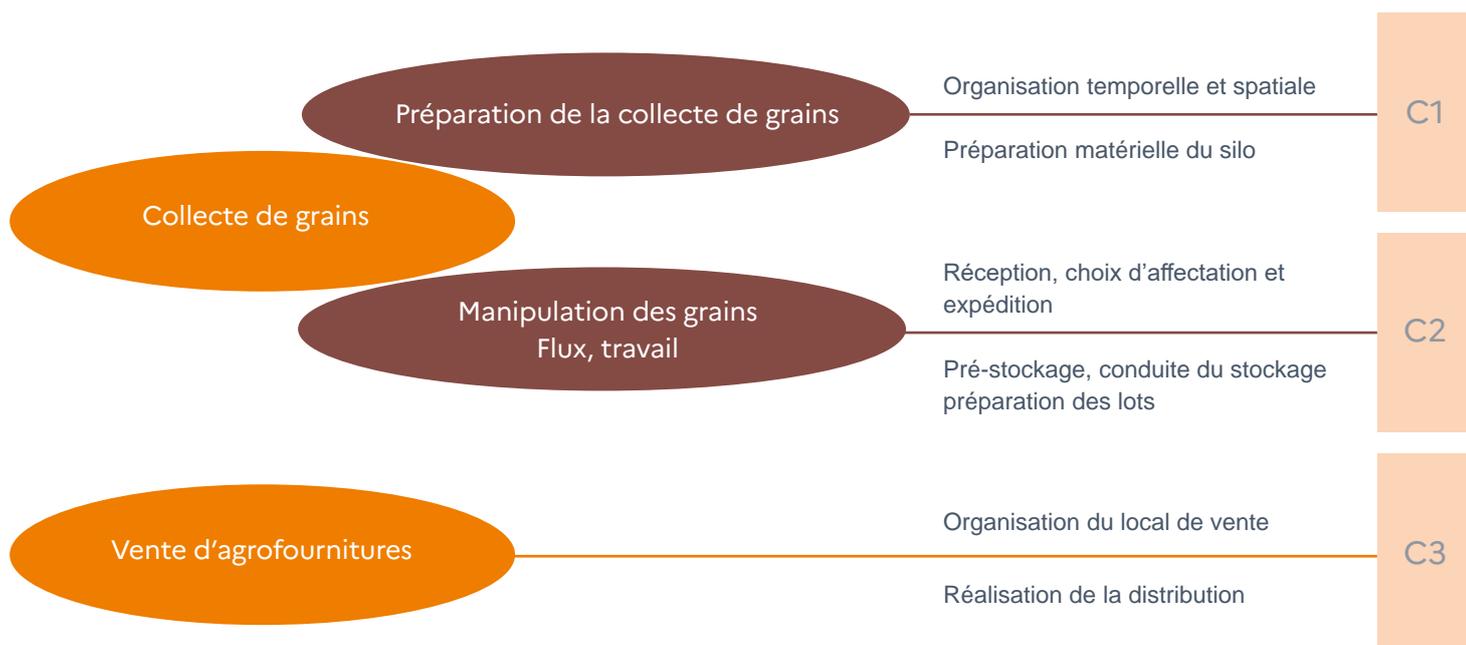
Un CS est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces

¹ Cf. Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quels que soient le statut et la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise.

Le CS option "Collecte de grains et distribution d'agrofournitures" est complémentaire du Baccalauréat professionnel spécialité "Conduite et gestion de l'entreprise agricole", du Brevet Professionnel "Responsable d'entreprise agricole" et du Brevet Professionnel "Conducteur de machines agricoles" : il constitue une **spécialisation** et un **approfondissement** qui permettent de **développer une technicité** dans **la manipulation et le travail des grains** à partir de **la préparation et la conduite des installations et des équipements du silo** et dans **la distribution d'agrofournitures**.

Les domaines d'activités spécialisées du CS "Collecte de grains et distribution d'agrofournitures"



Les conditions d'accès au CS sont variées et tiennent compte de la diversité des parcours des candidats. Elles sont stipulées dans le code rural (Articles D811-167-1 et suivants) et précisées dans l'arrêté de création de chaque option du CS. Il appartient aux centres de vérifier/évaluer les prérequis nécessaires au suivi de la formation et aux passages des épreuves dans les meilleures conditions.

Un CS est une certification organisée et délivrée en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Le référentiel du CS, comme ceux des autres CS et diplômes en unités capitalisables du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt (MASAF), comporte 3 parties :

- le **référentiel d'activités** fournit des informations sur les contextes de travail des titulaires du CS et les conditions d'exercice des activités visées par la certification, présente la fiche descriptive d'activités spécialisées (FDAS) ainsi que la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.
- le **référentiel de compétences** comprend la liste des capacités attestées par le CS.
- le **référentiel d'évaluation** précise les critères et les modalités d'évaluation permettant sa délivrance.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et CS en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes enseignantes.

Le document complémentaire est associé au référentiel du certificat de spécialisation. Il réunit des recommandations et des prescriptions pour l'évaluation des capacités du CS.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux CS. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du CS est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014.

Comme pour tous les autres diplômes et CS en UC, le référentiel du CS "Collecte de grains et distribution d'agrofouritures", le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/cs/xx>

Mise en œuvre de l'évaluation :

Recommandations et prescriptions

1 - Evaluer des capacités en situation professionnelles : quelques principes

Capacités et situations

Comme dans tous les référentiels rénovés du MASA, le référentiel de compétences d'un certificat de spécialisation (CS) est exprimé en **capacités**.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (Ministère en charge de l'agriculture, 2010). On peut la définir comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : savoirs, savoir-faire, techniques et gestes, comportements professionnels. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, nécessitent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Être capable, c'est avoir le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles significatives de l'activité professionnelle ciblée. Ce potentiel repose sur l'articulation du faire, de l'agir et du penser, du raisonnement dans l'action. La délivrance d'un titre ou d'un diplôme du ministère en charge de l'agriculture correspond à l'assurance que la personne à qui on le délivre est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. L'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un titre ou d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'expérience. Les capacités évaluées sont les précurseurs des compétences clefs de (ou des) l'activité(s) visée(s) par le titre ou le diplôme.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. L'adaptation du candidat à différents contextes, et plus largement aux situations de la même famille présentant des traits communs, requiert un entraînement.

Le référentiel de compétences comprend uniquement des capacités relatives à la maîtrise de situations professionnelles en lien avec les champs de compétence et SPS du référentiel d'activités.

Principes pour l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : **c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module.** Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient.

Dans un diplôme de la formation professionnelle ou un CS visant une qualification professionnelle, une évaluation "en situation professionnelle" est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, prendre en compte le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui accompagnent le déroulement de cette action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire. **Au-delà de la maîtrise d'une situation particulière, c'est la maîtrise d'un ensemble de situations de même type qui est visée.** Il est donc nécessaire de vérifier si le candidat est en mesure d'adapter son raisonnement et/ou son action à des variations de la situation et à des situations du même type.

La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un CS, toutes les capacités sont professionnelles et doivent être évaluées en situation professionnelle.

Pour rappel, dans les certifications en UC, le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 5 maximum pour le CS "Collecte de grains et distribution d'agrofouritures". **L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de compétences.**

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail locales en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles

significatives des activités ciblées par le CS. Elle est construite en lien avec les SPS du référentiel du CS d'une part, avec le périmètre de chaque capacité à évaluer d'autre part. Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une "tâche") : cette production correspond à la partie observable de l'action du candidat. Elle s'intéresse également aux raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat. Elle regarde plus précisément la façon dont l'individu, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent recouvrir des situations de réalisation de travaux sur les récoltes collectées et dans le local de vente d'agrofouritures : collecte et expédition, préparation du circuit de stockage, séchage, conduite d'une cellule, rangement des agrofouritures, retrait d'une commande... Elles peuvent également correspondre à des situations de raisonnement : élaboration du plan journalier de collecte et d'affectation des cellules, contrôle des installations, organisation des conditions de stockage des agrofouritures dans le magasin...

Les modalités d'évaluation restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – la capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation utilisant des techniques d'explicitation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat.
- L'entretien d'évaluation, par l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la

capacité qui est visée, son périmètre, les ressources qu'elle mobilise.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées dans le cadre de la préparation et de la conduite des installations et des équipements du silo et de la distribution d'agrofouritures.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation sur l'atteinte de chaque capacité au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation - ou l'invalidation - de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Pour formuler ce jugement, il se réfère au référentiel du CS et, plus précisément, aux critères définis dans le référentiel d'évaluation et aux indicateurs définis par le centre qui sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Il prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, films, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est *in fine* le seul responsable de l'évaluation.

2. Présentation et cadrage de l'évaluation des capacités du CS "Collecte de grains et distribution d'agrofouritures"

Comme mentionné dans le référentiel de certification, les capacités du CS "Collecte de grains et distribution d'agrofouritures" doivent toutes être évaluées en situation professionnelle

(cf. point précédent : Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle).

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités sont constituées par :

- les critères généraux déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans les pages suivantes de ce document. Quel que soit le choix de la ou des situations de travail supports de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes. Chaque capacité constitutive d'une capacité globale est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la ou les situations dans laquelle il se trouve et apprécier le développement de la capacité visée par l'épreuve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.
- des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ces indicateurs ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Enfin, des prescriptions particulières d'évaluation peuvent également figurer dans le référentiel d'évaluation. Elles sont également reprises dans ce document.

Rappel des modalités et critères d'évaluation des capacités du CS "Collecte de grains et distribution d'agrofouritures" en vue de l'obtention des UC correspondantes

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1	Évaluation en situation professionnelle	C1. Préparer la collecte de grains C1.1 Opérationnaliser le stockage des grains	<i>Elaboration d'une stratégie de stockage pour la journée</i> <i>Ajustement de l'organisation de la collecte</i>
		C1.2 Préparer les installations	<i>Diagnostic des installations</i> <i>Réalisation technique des interventions</i>
UC2	Évaluation en situation professionnelle L'épreuve pour valider la capacité C 2.1 s'appuiera sur plusieurs situations en lien avec les SPS du champ de compétences "Stockage et travail des grains" avec au moins une situation d'agréage.	C2. Mettre en œuvre le stockage et la préparation des grains C2.1 Réaliser la réception, le stockage et l'expédition des grains	<i>Diagnostic de l'état des grains et du silo</i> <i>Réalisation technique des opérations de chargement, déchargement et déplacement de grains</i> <i>Relation à l'agriculteur</i>
	L'épreuve pour valider la capacité C 2.2 s'appuiera sur plusieurs situations en lien avec les SPS du champ de compétences "Stockage et travail des grains".	C2.2 Réaliser le travail du grain	<i>Diagnostic des caractéristiques des grains</i> <i>Pilotage des installations</i> <i>Mise en sécurité du silo</i>
UC complémentaire			
UC3	Évaluation en situation professionnelle	C3. Approvisionner les agriculteurs en agrofouritures dans un site de proximité C3.1 Organiser le stockage des agrofouritures	<i>Organisation des conditions de stockage des agrofouritures</i> <i>Maintien de l'ergonomie et de l'attractivité de l'espace de vente et de stockage des agrofouritures</i> <i>Suivi de la disponibilité des produits</i>
		C3.2 Réaliser la vente d'agrofouritures	<i>Organisation du travail</i> <i>Réalisation technique de la distribution</i> <i>Relation à l'agriculteur</i>

Présentation des capacités professionnelles à évaluer

Pour aider les équipes à construire les différentes situations d'évaluation permettant de vérifier le développement des différentes capacités constitutives du CS "Collecte de grains et distribution d'agrofouritures" en vue de la délivrance des UC correspondantes, les critères et exemples d'indicateurs sont précédés d'une présentation de chacune de ces capacités.

Cette présentation précise :

- le "périmètre" de la capacité : ses contours, ce que le potentiel d'action recouvre,
- les situations de travail auxquelles elle correspond en lien avec les SPS qui sont rappelées,
- les ressources essentielles, savoirs, techniques et savoirs faire ainsi que les comportements et attitudes professionnels qu'elle mobilise, mais aussi – lorsqu'ils sont identifiés - les éléments clés/centraux qui organisent l'action et les raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer leur formation.



Dans le référentiel du CS "Collecte de grains et distribution d'agrofouritures" peuvent coexister des versions différentes des SPS et capacités dans les tableaux successifs qui les présentent. Le document complémentaire du CS fournit la version à partir de laquelle les équipes ont à construire leurs évaluations et leur formation.



1.1 Opérationnaliser le stockage des grains

1.2 Préparer les installations

La capacité C1 cible l'organisation et la préparation du silo préalables à la collecte, terme générique qui désigne à la fois la réception, le stockage et l'expédition des grains. Cette organisation et cette préparation de la collecte se traduisent aussi bien aux niveaux spatial et

temporel (Capacité C1.1) que matériel (Capacité C1.2) : elles supposent un ensemble de réflexions et de travaux nécessaires pour faire face à l'afflux des récoltes dès le début des moissons. Le développement de cette capacité s'appuie sur une vision d'ensemble du silo et des différentes installations, ainsi que des flux d'entrées et de sorties de grains.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C1

Champ de compétences	SPS	Finalité
Préparation du stockage des grains	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du plan de collecte et d'affectation des cellules Préparation d'une cellule avant moisson Préparation du circuit de stockage Maintenance palliative des équipements du silo 	Optimiser la collecte

La capacité C1.1 Opérationnaliser le stockage des grains cible l'organisation spatiale et temporelle des actions de collecte et d'expédition, particulièrement cruciale avant et pendant les périodes intenses de récolte de grains (début d'été pour céréales à paille, colza, lin... et fin d'été pour les tournesols et les maïs) afin de rendre le silo disponible pour accueillir les agriculteurs qui souhaitent livrer des grains.

Elle regroupe des situations où le professionnel raisonne des stratégies de stockage et anticipe les rotations sachant que la capacité de stockage est souvent inférieure aux quantités livrées. Les stratégies s'articulent autour des questions suivantes :

- Quelles quantités/quels volumes de grains vont arriver ?
- Où seront-ils stockés/affectés dans le silo ?
- Quand repartiront-ils ?

Pour le professionnel, la priorité est de faciliter les flux, en particulier les expéditions, et de trouver des solutions temporaires de stockage pour absorber l'arrivée des grains en attendant que des espaces permanents soient libérés.

L'organisation qui est confiée au professionnel est variable selon la taille des silos, les volumes collectés et l'organisation interne de l'entreprise de collecte. Un schéma directeur avec les grandes masses est généralement

défini en amont des périodes de récolte, à une large échelle territoriale, et, sur le terrain, une déclinaison très opérationnelle, souvent journalière, des plans de collecte, de stockage, de transfert et de circulation incombe au professionnel, qui a une grande autonomie dans cette opérationnalisation s'il est seul sur le site, et une autonomie moindre s'il travaille avec un chef de silo.

Dans ces situations de raisonnement d'une stratégie de stockage, le professionnel définit en amont différents scénarios de stockage possibles en fonction des flux d'entrées/sorties de grains de différentes catégories, à partir des informations qu'il peut recueillir en amont, mais aussi des aléas pouvant survenir (météo, problèmes de transport, etc.), sachant qu'au dernier moment il ajustera le plan de stockage à la réalité de la journée et que ce qu'il aura prévu ne se déroulera la plupart du temps pas comme envisagé : il se sera préparé au mieux. Il peut arriver que du grain ait été affecté par erreur dans une cellule, et le professionnel a alors à adapter son action, en fonction de la gravité de la "contamination". Dans tous les cas, il lui revient de trouver des solutions alternatives acceptables en cas d'imprévus, qui permettent de préserver la qualité des grains.

Cette capacité organisationnelle nécessite de connaître son installation/son silo sur le bout des doigts, de se repérer sur le site aussi bien que sur un tableau synoptique ou sur l'écran de l'ordinateur, de s'adapter à des silos de configuration, de taille et de modernité très différentes, de prévoir différents scénarios de stockage en fonction des potentielles récoltes en arrivage et d'anticiper les aléas pour ne pas se faire surprendre et être réactif le jour même, d'avoir en tête les différentes destinations des grains ainsi que les cahiers des charges et leurs exigences.

La capacité C1.2 Préparer les installations cible l'organisation matérielle du silo, soit l'ensemble des travaux de maintenance courante régulière, préventive et parfois palliative, préalables à l'arrivée des grains, qui visent à disposer, au moment de la collecte, d'installations de réception, de transfert, de stockage et d'expédition de grains fonctionnelles et aptes à conserver les grains. Pour le professionnel, l'enjeu

est d'assurer et maintenir l'hygiène, la sécurité et l'intégrité physique/structurelle du silo.

Les silos sont des installations soumises à des risques de dégradations, en lien avec les conditions météo extérieures - vent, pluies, variations de températures-, mais aussi par les productions végétales qu'elles accueillent, dont les propriétés physiques (Leur poids par exemple, qui exerce une pression sur les parois) et biologiques (Leur respiration, qui amène des phénomènes de carbonatation) peuvent contribuer à une usure accélérée. Installations classées au titre de la protection de l'environnement, elles ont besoin d'être vérifiées de manière systématique périodiquement et d'un entretien régulier pour prévenir les risques associés : fissures, fuites, et dans cas extrême ruine/effondrement. Les opérations d'entretien et de maintenance contribuent aussi à la durabilité des installations.

La capacité C1.2 regroupe les situations professionnelles en lien avec :

- Le contrôle systématique de l'ensemble des installations, ou la vérification de la réalisation effective des contrôles prévus lorsqu'ils sont externalisés (ex : pont bascule, appareils de métrologie, ...).
- Le nettoyage des installations du silo : nettoyage de cellules : vidage complet, aspiration, nettoyage du pied de cellule conique, lavage haute pression, traitement de brumisation, nettoyage des gaines de ventilation, nettoyage du circuit de stockage avec des diatomées, ...
- La mise en place d'équipements complémentaires : montage d'un boisseau ou d'une cloison supplémentaire en béton, installation de gaines de ventilation au sol...
- Des interventions de dépannages mineurs courantes, lorsqu'il repère une défaillance ou un dysfonctionnement mécanique qu'il est en mesure de régler seul lorsque le service maintenance n'est pas disponible ou ne peut intervenir immédiatement, en attendant son arrivée.

Les situations que recouvre cette capacité varient considérablement selon la taille et la modernité du silo, à savoir selon le volume et la hauteur totale du silo, le nombre, la forme et

la taille des cellules, la nature des équipements de déplacement du grain, d'aspiration des poussières, etc.

Pour préparer au mieux ses installations, le professionnel a en tête une représentation du fonctionnement global du silo et de ses fonctionnalités ; il agit le plus possible de

manière préventive en identifiant les différents points critiques à contrôler et les tests à réaliser pour éviter les défaillances techniques. Au-delà des aspects mécaniques, il veille aux risques sanitaires et à la conservation du grain, ainsi qu'à la sécurité du site et des personnes.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C1

C1. Préparer la collecte de grains		
Capacités à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C1.1 Opérationnaliser le stockage des grains	<p>Elaboration d'une stratégie de stockage pour la journée</p> <p><i>Le candidat prévoit différents scénarios d'organisation des flux d'entrées et de sorties des grains pour faciliter les décisions ultérieures.</i></p>	<p>Prise en compte de la capacité de stockage du silo</p> <p>Prise en compte des catégories de grains collectés, des cahiers des charges, des caractéristiques de stockage</p> <p>Prise en compte des prévisions d'expéditions</p> <p>Consultation de l'état de remplissage des cellules</p> <p>Prise en compte des flux entrants prévisibles</p> <p>Prise en compte des prévisions météo</p> <p>Prise en compte de critères d'affectation/d'orientation</p> <p>Elaboration de scénarios de stockage</p> <p>...</p>
	<p>Ajustement de l'organisation de la collecte</p> <p>Le candidat adapte les rotations et modifie le plan de stockage en fonction des aléas de la journée pour optimiser la collecte.</p>	<p>Prise d'informations sur les flux entrants et sortants en temps réel</p> <p>Orientation des grains entrants</p> <p>Organisation temporelle des mouvements de grains de la journée</p> <p>...</p>

C1. Préparer la collecte de grains

<p>C1.2 Préparer les installations</p>	<p>Diagnostic des installations <i>Le candidat vérifie systématiquement la fonctionnalité et la sécurité des équipements, pour prévenir tout dysfonctionnement.</i></p>	<p>Appropriation des consignes de surveillance : consignes orales et documents de cadrage</p> <p>Vérification des critères de sécurité : stabilité du silo, stabilité des échelles pour le déplacement en hauteur, fonctionnalité des équipements de sécurité, ...</p> <p>Vérification par prise d'informations sensorielles (visuelles, détection de bruits et d'odeurs anormales) de la fonctionnalité des installations du silo : boisseaux et cellules de chargement, fosses de réception, bandes transporteuses et convoyeurs, élévateurs, vis de reprise, ...</p> <p>Alerte du service maintenance</p> <p>Vérification du nettoyage</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes, postures</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique des opérations de nettoyage périodique <i>Le candidat procède aux nettoyages rigoureux des équipements de manutention et des installations de stockage afin de garantir la qualité des grains.</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Organisation du travail : appropriation des consignes, préparation du matériel et des fournitures, organisation spatiale, enchaînement des opérations de préparation, ...</p> <p>Nettoyage de cellules : vidage complet, aspiration, nettoyage d'un pied de cellule conique, lavage haute pression, ...</p> <p>Nettoyage de gaines de ventilation</p> <p>Nettoyage du circuit de stockage avec des diatomées</p> <p>Désinfection de cellules par brumisation</p> <p>Rinçage des cellules avec de l'eau à haute pression</p> <p>Installation d'un boisseau</p> <p>Installation ou renforcement d'une cloison bétonnée</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes, postures</p> <p>Report de l'intervention effectuée sur les documents de traçabilité</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique des opérations de maintenance palliative <i>Le candidat effectue les interventions nécessaires pour assurer la fonctionnalité des équipements du silo.</i></p>	<p>Repérage du dysfonctionnement ou de la défaillance et de son origine</p> <p>Alerte du responsable du silo et/ou du service maintenance</p> <p>Evaluation du niveau d'intervention requis et de la faisabilité de la réparation en autonomie</p> <p>Consultation des documents techniques des équipements et matériels</p> <p>Interventions sur les pièces d'usure ou détériorées : accès à la pièce défectueuse, remise en état ou changement, réalisation des réglages, contrôles finaux après intervention</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes, postures</p> <p>Report de l'intervention effectuée sur les documents de traçabilité</p> <p>...</p>



C2. Mettre en œuvre le stockage et la préparation des grains

2.1 Réaliser la réception, le stockage et l'expédition des grains

2.2 Réaliser le travail des grains

La **capacité C2** recouvre la conduite technique des installations et équipements du silo, mécaniques et/ou informatiques, soit l'ensemble des interventions réalisées sur les grains, de leur réception jusqu'à leur départ du silo, dans le but de préserver la qualité des différents types de grains conservés, c'est-à-dire leur longévité et leur intégrité, selon leurs destinations et dans le respect des différents cahiers des charges correspondants, qui peuvent être nombreux.

Elle recouvre tout ce qui est manipulation/manutention des grains :

- Les flux et acheminements : entrées, sorties et allotements/affectations aux cellules (capacité C2.1).
- La préparation et le suivi - le "travail" - des grains conservés dans le silo, depuis le pré-stockage jusqu'à la préparation des lots (capacité C2.2).

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C2

Champ de compétences	SPS	Finalité
Stockage et travail des grains	<ul style="list-style-type: none"> • Ronde quotidienne des installations • Réception de grains • Chargement de grains en vue d'une expédition • Conduite d'un séchoir • Régulation des températures des cellules • Pilotage de la ventilation des grains • Préparation d'un lot de grains • Nettoyage régulier des installations du site 	<p><i>Optimiser la qualité des grains dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.</i></p>

La capacité C2.1 Réaliser la réception, le stockage et l'expédition des grains cible l'organisation des flux de grains, avec leur prise en charge à leur arrivée, leur allotement-affectation en cellule puis l'organisation de leur départ du silo en conformité avec les ordres d'expédition. L'objectif pour le professionnel est de constituer/préparer des lots homogènes, conformes aux exigences qualité de l'entreprise et aux différents cahiers des charges auxquels elle répond.

Cette capacité regroupe les situations professionnelles en lien avec :

- ⇒ La réception des grains, avec en particulier :
- L'accueil de l'agriculteur ou du chauffeur,
 - La pesée de la benne,
 - L'agrèage : prélèvement d'échantillons, appréciation sensorielle de la qualité des grains livrés, réalisation d'analyses à l'aide d'appareils métrologiques (poids spécifique, protéine, humidité, éventuellement le repérage de la présence d'impuretés et insectes,
 - Remise des résultats à l'agriculteur ou au chauffeur,
 - La décision d'affectation des grains en fonction des résultats d'analyses et au regard des destinations et du ou des cahiers des charges à respecter,
 - Le guidage de l'agriculteur ou du chauffeur vers une fosse de réception.

⇒ Le stockage des grains : l'affectation des grains depuis la fosse de réception jusqu'à la cellule choisie par commande numérique ou mécanique.

⇒ Les expéditions des grains, qui supposent :

- La réception du chauffeur
- La pesée de la benne vide
- Le chargement de la benne et l'ajustement du poids

L'ensemble de ces situations mobilise de nombreux enregistrements, en lien avec la traçabilité des flux.

Les situations de réception, stockage et expédition des grains sont à la fois des situations très techniques, qui doivent être réalisées souvent très rapidement et supposent l'utilisation de matériels, d'interfaces homme-machines et

de commandes numériques, et des situations humaines relationnelles. Lors de la réception des grains, le professionnel prend en considération la situation de l'agriculteur qui livre une récolte dont la qualité attribuée conditionne le chiffre d'affaires à travers un barème de bonification-réfaction. Il recherche autant que possible l'acceptation de la décision d'affectation des grains par l'agriculteur qui est aussi un client du silo qu'il faut garder. Ces situations représentent un compromis entre une relation de service et un travail technique de réception/d'expédition du grain. L'agrèage des grains, étape cruciale d'appréciation de la qualité des grains, combine approche sensorielle, rigueur dans l'application des procédures d'analyse et connaissance de toutes les catégories de grains et des cahiers des charges. Enfin, le professionnel reste vigilant en permanence à la sécurité des personnes et du site.

La capacité C2.2 Réaliser le travail du grain

recouvre l'ensemble des opérations techniques effectuées sur les grains stockés avec la conduite des installations et équipements correspondants, pour assurer la conservation optimale des productions confiées par les agriculteurs - en particulier éviter le développement des moisissures et des champignons, la germination des grains, la prolifération des insectes - et maintenir les qualités attendues par les marchés et les différents cahiers des charges.

Elle regroupe l'ensemble de situations professionnelles relatives au suivi des grains stockés :

⇒ La mise en silo/le pré-stockage des grains réceptionnés et affectés, en particulier avec :

- Le nettoyage et le tri-calibrage des grains,
- Si besoin et sur certains grains, le séchage.

Ces opérations s'appuient sur des contrôles et prélèvements fréquents.

⇒ La conduite du stockage des silos pleins : contrôle-suivi des conditions de conservation des grains/matières végétales stockés, à partir d'une surveillance constante des paramètres d'ambiance dans les cellules et de leur régulation : températures en 1er lieu (thermométrie), humidité, mais aussi dioxyde de carbone, pour décider des opérations à effectuer :

- La ventilation et l'aération des cellules des silos
- Le traitement des grains en cas d'accident de conservation : contamination fongique ou par les insectes : par insecticide de contact (poudrage), pulvérisation, nébulisation ou fumigation.

⇒ La préparation de lots de grains avant leur expédition : "mise aux normes" conformément aux attendus et spécifications des cahiers des charges.

Cette conduite des grains stockés suppose des opérations de transilage : déplacement des grains stockés à travers le circuit de manutention, pour les refroidir de manière marginale, les préparer avant leur expédition, les nettoyer, parfois les traiter en cas d'accident de conservation.

⇒ Le nettoyage-dépoussiérage (aspiration) régulier du site et des installations afin de prévenir les risques d'accidents - incendies ou explosions des poussières en suspension - et de limiter les appâts pour les nuisibles (ex : rongeurs).

Pour sécuriser au mieux les différents lots de grains stockés et prévenir toute détérioration de leur qualité, le professionnel s'appuie sur la connaissance des qualités de grains attendues dans les cahiers des charges, sur la surveillance permanente de l'état des différents lots et de leur évolution dans les cellules tout au long du stockage pour adapter les techniques de conservation à chaque type de grain et à ses propriétés physico-chimiques et biologiques, et sur la maîtrise du fonctionnement global du silo et des fonctionnalités de ses installations. Il planifie ses interventions, règle et paramètre soit manuellement soit par informatique les différents équipements du silo, met en route ou programme leur mise en route, surveille l'intervention et, le cas échéant, adapte les réglages. Il prend en charge les aléas et repère très rapidement, parfois plus vite que les outils informatiques, les anomalies.

Il est vigilant envers la consommation d'énergie des installations et cherche à n'intervenir que si nécessaire. De nouveau, au cours de la réalisation des différents travaux, une attention constante est portée sur la mise en sécurité du site et sur celle des personnes qui travaillent et circulent dans le silo.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C2

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les 2 capacités constitutives de la capacité C2.

L'épreuve pour valider la capacité C2.1 s'appuiera sur plusieurs situations en lien avec les SPS du champ de compétences "Stockage et travail des grains", avec au moins une situation d'agrégage.

L'épreuve pour valider la capacité C2.2 s'appuiera sur plusieurs situations en lien avec les SPS du champ de compétences "Stockage et travail des grains".

C2. Réaliser la réception, le stockage et l'expédition des grains		
Capacités à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C2.1. Mettre en œuvre la réception, le stockage et l'expédition des grains	<p>Diagnostic de l'état des grains et du silo</p> <p><i>Le candidat réalise l'agrégage pour décider de l'affectation des grains. Il surveille l'ensemble du site pour préserver la qualité des grains et prévenir les risques.</i></p>	<p>Appropriation des cahiers des charges</p> <p>Appropriation des consignes de surveillance du silo</p> <p>Agrégage des grains : organisation du travail, prise d'échantillons, analyse sensorielle, enchaînement des opérations, analyses métrologiques</p> <p>Affectation des grains : décision d'affectation, indication de la fosse à l'agriculteur, remplissage, ...</p> <p>Surveillance des installations du silo : réalisation de rondes quotidiennes, surveillance des capteurs, ...</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes, postures</p> <p>Enregistrement des résultats d'agrégage et de surveillance</p> <p>.....</p>
	<p>Réalisation technique des opérations de chargement, déchargement et déplacement de grains</p> <p><i>Le candidat conduit les installations du silo, manipule un godet avec efficacité et assure la traçabilité des flux.</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Organisation du travail : appropriation des consignes, organisation spatiale (dont circulation), enchaînement des opérations de chargement, déplacement et déchargement de grains</p> <p>Mise en route des installations de transport de grains, surveillance du remplissage des cellules</p> <p>Réalisation d'un chargement : déclenchement de l'ouverture des trappes, surveillance du remplissage de la benne, mise en place d'un charriot avec godet à l'arrière de la benne, ajustement du poids de la benne par délestage dans le godet, ...</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes, postures</p> <p>Enregistrement des résultats d'agrégage et de surveillance</p> <p>.....</p>
	<p>Relation à l'agriculteur</p> <p><i>Le candidat établit avec l'agriculteur une relation de confiance et tient un cadre d'échange pour préserver l'ordre de travail et respecter les barèmes de prix.</i></p>	<p>Prise de contact à l'arrivée au silo</p> <p>Prise en compte de l'attitude et de l'état émotionnel du chauffeur/agriculteur</p> <p>Prise en compte de l'ordre d'arrivée au silo</p> <p>Communication avec l'agriculteur : vocabulaire, tonalité, communication non verbale, ...</p> <p>...</p>

C2. Réaliser la réception, le stockage et l'expédition des grains

C2.2. Réaliser le travail du grain	<p>Diagnostic des caractéristiques des grains</p> <p><i>Le candidat surveille en permanence les caractéristiques des grains et leur évolution pour prévenir toute altération et décider de l'intervention.</i></p>	<p>Appropriation des cahiers des charges</p> <p>Appropriation des consignes de suivi de l'état des grains</p> <p>Surveillance des capteurs thermiques des cellules</p> <p>Surveillance de l'humidité des grains</p> <p>Surveillance des calibres et de la propreté</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes, postures</p> <p>....</p>
	<p>Pilotage des installations</p> <p><i>A partir de son diagnostic, le candidat effectue les paramétrages et les réglages des équipements du silo et les ajuste pour obtenir les qualités recherchées et optimiser la consommation d'énergie</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Organisation du travail : appropriation des consignes, enchaînement des opérations de tri, séchage, calibrage, préparation de lots, ...</p> <p>Paramétrage des opérations tri, séchage, calibrage, préparation de lots, ...</p> <p>Mise en route des opérations tri, séchage, calibrage, préparation de lots, ...</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes, postures</p> <p>.....</p>
	<p>Mise en sécurité du silo</p> <p><i>Le candidat assure une surveillance méthodique du silo, repère les dangers et limite les risques par différentes opérations dont le nettoyage.</i></p>	<p>Appropriation des consignes de surveillance</p> <p>Identification des dangers : incendie, explosion, ...</p> <p>Surveillance des températures : à l'intérieur des cellules, en cours de séchage, en cours de ventilation, ...</p> <p>Dépistage des accumulations de poussières et surveillance du rond « sécuritaire »</p> <p>Réalisation des opérations de nettoyage : balayage, aspiration</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes, postures</p> <p>...</p>



3.1 Organiser le stockage d'agrofournitures

3.2 Réaliser la distribution d'agrofournitures

La saisonnalité de l'activité de collecte des grains, même si les périodes de récolte s'allongent, amène parfois les silos à proposer une prestation de service de proximité complémentaire de distribution d'agrofournitures à leurs adhérents dans les périodes plus creuses. Le "magasin" représente souvent pour eux un enjeu d'attractivité supplémentaire.

La capacité C3 cible l'organisation de l'espace de vente des agrofournitures du silo et la distribution de ces produits. Elle recouvre l'organisation et le fonctionnement de cet espace de vente (Capacité C3.1) et l'accueil des agriculteurs qui viennent chercher des agrofournitures, commandées en amont ou pas (Capacité C3.2).

Par agrofournitures, on entend principalement l'ensemble des produits/intrants qui permettent aux agriculteurs de produire : les semences, les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les aliments pour les animaux. Par extension, elles recouvrent aussi les petits équipements et matériels utiles à la conduite des productions : petit matériel (outils, abris, barrières et clôtures, bacs, cuves...), consommables et accessoires (films, filets, ficelles, fils, bâches, sacs, matériel d'identification...).

Le CS "Collecte de grains et distribution d'agrofournitures" donne sur titre le certificat individuel pour l'activité "mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques" : les équipes veilleront à dispenser une formation adaptée aux attendus de ce certiphyto (cf. Arrêté du 29 Août 2016)

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C3

Champ de compétences	SPS	Finalité
Approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Réception des approvisionnements • Contrôle d'un approvisionnement de semences • Rangement de l'espace de stockage de produits phytosanitaires • Suivi des mouvements de stocks • Vente de fournitures à un agriculteur • Retrait de commande 	<p><i>Contribuer au développement des services de proximité aux agriculteurs dans le cadre des choix stratégiques de l'entreprise</i></p>

La **capacité C3.1. Organiser le stockage d'agrofournitures** la gestion d'un espace de vente, son fonctionnement et sa tenue en cohérence avec les objectifs commerciaux du silo, dans le but de proposer aux agriculteurs une offre de produits nécessaires à leurs productions en adéquation avec leurs besoins dans un local dédié proche, à la fois ordonné, fonctionnel et attractif, qui fait office de "vitrine" pour l'entreprise.

Elle regroupe des situations professionnelles en lien avec :

- La réception des agrofournitures, avec leur contrôle systématique : vérification de leur adéquation aux commandes passées (en nature/qualité et quantité/volume). Cette réception est particulièrement complexe pour les semences, avec les variétés, mélanges, les bio/conventionnelles, traitées ou non, etc.
- Le rangement et le stockage des semences, des engrais, des produits phytosanitaires dans le local à partir d'un plan de stockage, ce qui suppose de nombreuses opérations de manutention avec différents engins : charriot élévateur, transpalette...
- Le nettoyage régulier du lieu de vente
- Le suivi des stocks, avec l'anticipation du renouvellement des stocks en fonction des besoins probables des agricultures et les passations de commandes : mouvements réguliers de renouvellement, mouvements exceptionnels liés par exemple aux conditions climatiques ou à des opérations promotionnelles en lien avec des objectifs de vente fixés par l'entreprise.

Le local étant la "vitrine de l'entreprise", le professionnel qui en a la charge respecte la réglementation en matière de stockage des produits, mais a également la responsabilité de l'agencer et de le tenir de manière à ce qu'il attire la clientèle des agriculteurs. A partir des directives de l'entreprise et sous l'encadrement de sa hiérarchie, il est vigilant en particulier :

- au stockage en sécurité des produits phytosanitaires et aux conditions de conservation des engrais et des semences eu égard à la dangerosité de certains produits.
- au maintien de l'ergonomie du local de vente grâce au rangement et à la remise en

ordre régulière des agrofournitures et à sa propreté et à son hygiène pour développer son attractivité.

- à la rotation des produits pour éviter les péremptions/pertes en mettant devant les produits les plus vieux.
- ainsi qu'à la disponibilité permanente des fournitures (pas de rupture d'approvisionnement), avec une offre adaptée aux différentes saisons.

La **capacité C3.2 Réaliser la distribution d'agrofournitures** cible les opérations de vente d'agrofournitures aux agriculteurs qui peuvent avoir passé leur commande en amont ou pas. Les buts sont de répondre aux attentes des clients/adhérents, de les fidéliser, et d'assurer une traçabilité financière des opérations de vente réalisées.

Elle recouvre des situations professionnelles en lien avec :

- La relation commerciale avec les clients ou les adhérents : accueil sur le point de vente, renseignements sur les fournitures et leur disponibilité, préparation et chargement des marchandises commandées à l'aide de chariots de manutention.
- L'administration des ventes : rédaction et saisie des bons d'enlèvement des marchandises, saisie et édition de factures, le cas échéant encaissement et tenue de caisse.

Dans ces situations, le professionnel cherche à limiter le temps d'attente des agriculteurs, par la préparation préalable de commandes et l'anticipation de l'enlèvement des commandes importantes. Il veille à assurer un accueil des adhérents et à développer avec eux une relation de confiance, une proximité et une écoute qui lui permettent de mieux identifier leurs besoins, mais aussi de sentir les évolutions et orientations à venir et contribue à leur fidélisation.

Cette capacité nécessite la connaissance des différentes caractéristiques des marchandises à la vente, la conduite d'engins motorisés afin de préparer les commandes et de les charger, une rigueur dans les enregistrements de sorties de marchandises ainsi qu'une aptitude commerciale et empathique avec la clientèle d'agriculteurs du silo.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C3

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les 2 capacités constitutives de la capacité C3.

C3. Approvisionner les agriculteurs en agrofournitures dans un site de proximité		
Capacités à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C3.1. Organiser le stockage d'agrofouritures	<p>Organisation des conditions de stockage des agrofournitures</p> <p><i>Le candidat sécurise le stockage des produits phytosanitaires dans le respect de la réglementation, veille à la conservation des engrais pour limiter les risques d'accidents, maintenir la qualité des approvisionnements et délivrer aux agriculteurs des marchandises conformes</i></p>	<p>Prise en compte de l'espace de stockage et de sa disponibilité</p> <p>Prise en compte de la nature et des quantités des agrofournitures</p> <p>Prise en compte de la réglementation du stockage des produits phytosanitaires</p> <p>Prise en compte de la réglementation et des conditions optimales du stockage des engrais</p> <p>Opérationnalisation du rangement des produits phytosanitaires</p> <p>Opérationnalisation du stockage des engrais selon la réglementation en vigueur</p> <p>Opérationnalisation du rangement des semences</p> <p>...</p>
	<p>Maintien de l'ergonomie et l'attractivité de l'espace de vente et de stockage des agrofournitures</p> <p><i>Le candidat effectue les manutentions permettant de maintenir un local propre et en ordre qui participe à une bonne image de l'entreprise</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Organisation du travail : appropriation des consignes, enchaînement des opérations rangement et de nettoyage, ...</p> <p>Manutention d'agrofouritures avec un charriot télescopique :</p> <p>Circulation, positionnement de l'engin,</p> <p>Chargement et déchargement de palettes, de big-bags... : synchronisation des manoeuvres</p> <p>Contrôles et surveillance, précaution dans la manipulation</p> <p>Mise en rayon d'agrofouritures</p> <p>Maintenance de la propreté de l'espace de vente et de stockage</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes, postures</p> <p>...</p>
	<p>Suivi de la disponibilité des produits</p> <p><i>Le candidat contrôle les marchandises à la réception, surveille l'état des stocks et anticipe le renouvellement de produits afin d'éviter une rupture d'approvisionnements et de garantir aux agriculteurs un service optimal</i></p>	<p>Contrôle de la réception des semences, engrais, produits phytosanitaires et autres fournitures : vérification de l'adéquation entre le bon de livraison et les agrofournitures réceptionnées, signalement en cas d'anomalie</p> <p>Contrôle des stocks de marchandises</p> <p>Prise en compte des besoins formulés par les agriculteurs</p> <p>Organisation des réapprovisionnements en agrofournitures</p> <p>...</p>

C3. Approvisionner les agriculteurs en agrofournitures dans un site de proximité

	<p>Organisation du travail <i>Le candidat prépare les commandes, veille à l'accueil des agriculteurs dans l'ordre d'arrivée, enchaîne les opérations pour limiter leur temps d'attente et anticipe l'enlèvement des commandes importantes</i></p>	<p>Organisation temporelle : prise en compte de l'ordre d'arrivée des agriculteurs et des prévisions d'enlèvements, opérationnalisation de l'ordre des tâches, prise de rendez-vous pour des enlèvements, ...</p> <p>Préparation de palettes : organisation des palettes dans l'ordre d'enlèvement prévu, prise en compte des commandes à préparer, prise en compte de la nature, du volume et du poids des agrofournitures à délivrer, chargement des agrofournitures sur la palette, filmage manuel ou mécanique, ...</p> <p>Déplacement de palette avec un charriot télescopique : Circulation, positionnement de l'engin, Chargement de la palette et déplacement : synchronisation des manœuvres</p> <p>Contrôles et surveillance, précaution dans la manipulation</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes, postures</p>
<p>C3.2. Réaliser la distribution d'agrofouritures</p>	<p>Réalisation technique de la distribution <i>Le candidat effectue les chargements d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires pour satisfaire la demande des agriculteurs et réalise rigoureusement les enregistrements pour que les mouvements d'approvisionnements correspondent à la facturation, et pour permettre le suivi du stock</i></p>	<p>Information des agriculteurs sur les caractéristiques de certaines agrofournitures hors produits phytosanitaires</p> <p>Manutention d'agrofouritures avec un charriot télescopique : Circulation, positionnement de l'engin, Chargement et déchargement de palettes, de big-bags... : synchronisation des manœuvres, Contrôles et surveillance, précaution dans la manipulation</p> <p>Enregistrements des agrofournitures sorties</p> <p>Réalisation des encaissements</p> <p>Edition d'un bon de remise de marchandises à l'agriculteur</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité au travail, positionnement et économie des gestes</p> <p>...</p>
	<p>Relation à l'agriculteur <i>Le candidat est attentif aux besoins de l'agriculteur. Il instaure une communication qui facilite les échanges et contribue à la fidélisation.</i></p>	<p>Prise de contact à l'arrivée au point de vente</p> <p>Prise en compte de l'attitude et de l'état émotionnel de l'agriculteur</p> <p>Communication avec l'agriculteur : vocabulaire, tonalité, communication non verbale, ... Questionnement de l'agriculteur : découverte de son actualité professionnelle, mise en évidence de besoins,</p> <p>...</p>

Champs de compétences et situations professionnelles significatives

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du CS "Collecte de grains et distribution d'agrofouritures".

La compétence est une combinaison de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements... – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les activités visées par le CS. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence ces activités. Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du CS "Collecte de grains et distribution d'agrofouritures"

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du CS. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques en lien avec la récolte de grains et la distribution d'agrofouritures, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des activités ciblées par la certification.

Rappel des champs de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) du CS "Xx"

Champ de compétences	SPS	Finalité
Préparation du stockage des grains	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du plan de collecte et d'affectation des cellules • Préparation d'une cellule avant moisson • Préparation du circuit de stockage • Maintenance palliative des équipements du silo 	<i>Optimiser la récolte</i>
Stockage et travail des grains	<ul style="list-style-type: none"> • Ronde quotidienne des installations • Réception de grains • Chargement de grains en vue d'une expédition • Conduite d'un séchoir • Régulation des températures des cellules • Pilotage de la ventilation des grains • Préparation d'un lot de grains • Nettoyage régulier des installations du site 	<i>Favoriser le développement et la pérennité des arbres en préservant la sécurité des personnes et des biens</i>
Approvisionnements	<ul style="list-style-type: none"> • Réception des approvisionnements • Contrôle d'un approvisionnement de semences • Rangement de l'espace de stockage de produits phytosanitaires • Suivi des mouvements de stocks • Vente de fournitures à un agriculteur • Retrait de commande 	<i>Contribuer au développement des services de proximité aux agriculteurs dans le cadre des choix stratégiques de l'entreprise</i>

Toutes les SPS énoncées ci-dessus et les capacités correspondantes sont réalisées en intégrant la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans la filière grains et agrofournitures en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.

ANNEXES

Annexe 1 :

Arrêté de création du CS "Collecte de grains et distribution d'agrofournitures"
du 19 février 2025

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 19 février 2025 portant création de l'option « collecte de grains et distribution d'agrofournitures » du certificat de spécialisation agricole et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE2505342A

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-167 à D. 811-167-8 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4153-41 à R. 4153-45, R. 4323-54 à R. 4323-57 et D. 4153-15 à D. 4153-37 ;

Vu l'arrêté du 9 juin 1999 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation « agent de collecte et d'approvisionnement » ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation pour la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômes et titres de l'enseignement agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 modifié portant création de la spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2017 portant création de l'option « responsable d'entreprise agricole » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2024 fixant les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement agricole peuvent délivrer à leurs apprenants une attestation d'aptitude à la conduite en sécurité valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces du 21 novembre 2024 ;

Vu l'avis du conseil national de l'enseignement agricole du 28 janvier 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un certificat de spécialisation option « collecte de grains et distribution d'agrofournitures ».

Cette option est préparée dans les établissements d'enseignement habilités selon l'arrêté du 13 janvier 2014 susvisé.

Art. 2. – L'option « collecte de grains et distribution d'agrofournitures » du certificat de spécialisation est définie par un référentiel de diplôme.

Celui-ci comporte :

- a) Un référentiel d'activités ;
- b) Un référentiel de compétences ;
- c) Un référentiel d'évaluation.

Le référentiel de diplôme figure en annexe I du présent arrêté.

Art. 3. – Le certificat de spécialisation option « collecte de grains et distribution d'agrofournitures » s'appuie sur le référentiel du diplôme du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 27 février 2017 susvisé et du brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 9 mars 2017 susvisé.

Le certificat de spécialisation option « collecte de grains et distribution d'agrofournitures » est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Art. 4. – Conformément à l'article D. 811-167-3-1 du code rural et de la pêche maritime, lorsque le certificat de spécialisation est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

- 1° Soit de la possession de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée ci-après :
 - d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » ;

- d'un baccalauréat professionnel spécialité « agroéquipement » ;
- d'un brevet professionnel spécialité « responsable d'entreprise agricole » ;
- d'un brevet professionnel spécialité « conducteur de machines agricoles » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACSE) ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACS'AGRI) ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « agronomie productions végétales » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « agronomie et cultures durables » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « développement de l'agriculture des régions chaudes » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « génie des équipements agricoles » ;

2° Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

3° Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés.

Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option « collecte de grains et distribution d'agrofouritures » peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

Art. 5. – Le certificat de spécialisation option « collecte de grains et distribution d'agrofouritures » est délivré aux candidats ayant acquis les trois unités capitalisables constitutives du diplôme :

- UC1 : préparer la collecte des grains ;
- UC2 : mettre en œuvre le stockage et la préparation des grains ;
- UC3 : approvisionner les agriculteurs en agrofouritures dans un site de proximité.

Art. 6. – Les candidats ayant suivi la totalité de la formation relative au référentiel du diplôme du certificat de spécialisation option « Collecte de grains et distribution d'agrofouritures » peuvent se voir délivrer une attestation valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) conformément aux dispositions prises par l'arrêté du 16 juillet 2024 susvisé.

Art. 7. – Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « collecte de grains et distribution d'agrofouritures » comporte au moins 400 heures en centre. La durée de la formation en milieu professionnel est au moins de 12 semaines conformément à l'article D. 811-167-4 du code rural et de la pêche maritime.

Conformément à l'article D. 811-167-5 du code rural et de la pêche maritime, les durées minimales de formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites après positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée du contrat d'apprentissage est d'une année. La formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « collecte de grains et distribution d'agrofouritures » comporte au moins 400 heures en centre. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Art. 8. – L'option « collecte de grains et distribution d'agrofouritures » du certificat de spécialisation est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience en application des dispositions du code du travail.

Art. 9. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2026.

A compter de cette date, les habilitations des centres de formation sont accordées pour le certificat de spécialisation options « collecte de grains et distribution d'agrofouritures » créé par le présent arrêté.

A compter du 1^{er} janvier 2026, les habilitations des centres de formation accordées pour le certificat de spécialisation option « agent de collecte et d'approvisionnement » issu de l'arrêté du 9 juin 1999 susvisé n'ouvrent plus droit à création de nouvelle cohorte d'inscription aux examens. Ces habilitations sont caduques à l'issue de la dernière session d'examens organisée pour les candidats inscrits aux examens avant le 1^{er} janvier 2026.

Art. 10. – A compter du 1^{er} janvier 2026, les inscriptions de candidats au certificat de spécialisation option « agent de collecte et d'approvisionnement » issu de l'arrêté du 9 juin 1999 susvisé ne sont plus possibles.

Les candidats ayant débuté le certificat de spécialisation option « Agent de collecte et d'approvisionnement » créé par l'arrêté du 9 juin 1999 susvisé avant le 1^{er} janvier 2026 bénéficient de ces dispositions jusqu'à la fin de leur parcours.

En cas d'échec à l'examen, les candidats conservent le bénéfice des blocs de compétence validés, mais ils ne peuvent plus prétendre à la validation du certificat de spécialisation option « agent de collecte et d'approvisionnement » issu de l'arrêté du 9 juin 1999 susvisé. Ces candidats doivent obligatoirement s'inscrire

à la préparation du certificat de spécialisation option « collecte de grains et distribution d'agrofournitures » créé par le présent arrêté.

Les candidats ayant préparé l'option « agent de collecte et d'approvisionnement » du certificat de spécialisation peuvent bénéficier, sur demande, de correspondances entre les unités obtenues et celles constitutives du certificat de spécialisation « collecte de grains et distribution d'agrofournitures » créé par le présent arrêté, dans la limite de validité de la version créée par le présent arrêté.

Les tableaux des correspondances applicables, sur demande du candidat, figurent en annexe II du présent arrêté.

Art. 11. – L'arrêté du 9 juin 1999 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation agricole « agent de collecte et d'approvisionnement » est abrogé à compter du 31 décembre 2027.

Art. 12. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 février 2025.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche,*
L. MAURER



Dispositif du Ministère de l'agriculture pour accompagner l'enseignement agricole technique



L'Institut Agro Dijon
Eduter Ingénierie
26 Bd du Docteur Petitjean
BP 87 999
21079 DIJON cedex
<https://institut-agro-dijon.fr/>
<https://eduter.fr/eduter-ingenierie/>

Juillet 2025